



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILLIERE

300 rue des Fleuries

74 570 THORENS GLIERES

Communes de : Aviernois, Charvonnex, Evires, Groisy, Naves-Parmelan,
Les Ollières, St Martin-Bellevue, Thorens-Glières et Villaz

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

BILAN ANNEE 2011

**Présentation en Conseil de Communauté le 26/06/2012
Télétransmis en Préfecture le 05/07/2012**

**Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2224-5
Décret n° 675 du 2 mai 2007 et Arrêté du 2 mai 2007 aux rapports annuels sur le
prix et la qualité des services publics d'eau potable et assainissement**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC a pour mission :

- L'instruction des Demandes d'Urbanisme (contrôle de conception et d'implantation des projets), l'élaboration d'avis techniques sur les remises aux normes et projets de rénovation,
- Le contrôle de bonne exécution des installations neuves, le contrôle de bonne exploitation des installations existantes, et le contrôle de diagnostic dans le cadre des ventes de biens immobiliers,
- La communication sur les lois en vigueur et les dispositions du service,
- Le conseil et l'appui technique, concernant le dispositif à mettre en place ou les problèmes de dysfonctionnement, auprès des habitants, maître d'œuvre, entrepreneurs et élus du Pays de Fillière.

Moyens Humains 2011

L'équipe est constituée de quatre personnes :

- Un Technicien Territorial, **M. Jérôme LORETO**, responsable du service, chargé des différents contrôles, du conseil technique, et de la rédaction des avis et des rapports de chantiers, de la facturation 100 % eq.tp,
- Un Agent de Maîtrise, **M. Arnaud CHEVALLIER**, chargé des différents contrôles, du conseil technique, et des campagnes de réhabilitations subventionnées, 100 % eq.tp,
- Un Adjointe Technique, **Melle Coraline BELLOT**, chargée des contrôles de diagnostic des installations existantes, et du secrétariat 100 % eq.tp,
- Une apprentie, **Melle Laura DUFURNET PECCOUX**, chargée des contrôles de diagnostic des installations existantes, 60 % eq tp (à partir de septembre 2011).

Moyens Techniques 2011

- Deux véhicules de service,
- Le matériel nécessaire aux contrôles (dont des sondes de mesure de niveaux de boues suite à l'évolution de la réglementation),
- Logiciels de création de plans (AUTOCAD), de données cadastrales (RGD 74), et de gestion de service (SAGA).

Objectifs 2011

- Poursuivre le regroupement des vidanges des fosses,
- La réalisation de 50 contrôles d'installations neuves,
- La réalisation de 634 contrôles d'installations existantes en régie,
- Mise à jour et validation, du règlement de Service et du Support Technique (suite à l'évolution de la réglementation),
- Prise de compétences : Travaux et Réhabilitation, et lancement de la campagne,
- Mise en place de la nouvelle procédure d'urbanisme visant à la rédaction d'un « examen préalable de conception » pour les demandes de permis de construire (septembre 2011).

Bilan d'activité 2011 du SPANC

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (P 301.0)

Définition : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans la zone d'assainissement non collectif.

Communes	Nbre d'installation d'ANC	Nbre d'habitant desservi
AVIERNOZ	301	963
CHARVONNEX	327	1046
EVIRES	608	1946
GROISY	969	3101
LES OLLIERES	238	762
NAVES PARMELAN	347	1110
ST MARTIN BELLEVUE	638	2042
THORENS GLIERES	795	2544
VILLAZ	551	1763
TOTAL	4774	15277

Remarque : Le nombre total d'utilisateurs du service est de 4774, mais en tenant compte des bâtiments inhabitables ou inhabités, et de l'avancée du collecteur d'assainissement collectif, à terme le nombre d'installations estimé est de 3500.

Indice de mise en œuvre (P 302.0)

Définition : indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pas pris en compte si le total obtenu pour le tableau A n'est pas égal à 100.

Tableau A : Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC :

Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
Application d'un règlement de service, approuvé par une délibération	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30

Tableau B : Eléments facultatifs du SPANC :

Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	10
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0

Indicateur de performance consolidé pour le SPANC de la CCPF : 110

Tarification de l'assainissement

Redevance d'assainissement : 20.00 € /an pour l'année 2011 (délibération 2009-123), qui passe à 25.00 € / an pour 2012.

Contrôle de diagnostic pour une vente d'un bien immobilier : 55.00 € / contrôle, qui passe à 100.00 € à partir du 1^{er} janvier 2012.

Contrôle de conception (examen préalable) pour une demande d'urbanisme : 60.00 € / dossier (à condition que le permis soit arrêté).

Contrôle de réalisation : 90.00 € / chantier.

Au cours de l'année 2011, le Service a mis en place :

- La possibilité pour les usagers de continuer de profiter des vidanges groupées,
- Le planning 2011 des campagnes de contrôles d'installations existantes selon les vœux des différentes mairies,
- Une réunion publique d'information dans chacune des communes,
- L'application des nouveaux textes réglementaires, et la mise à jour des documents de service induite (règlement, support technique),
- Une réunion publique pour les personnes concernées par la réhabilitation subventionnée,
- La réalisation de la première phase des réhabilitations groupées (études),
- La rédaction des « examens préalables de conception ».

Le regroupement des vidanges

Après avoir établi un cahier des charges, plusieurs entreprises ont été consultées. C'est l'entreprise HOMINAL qui a été retenue pour l'année 2011 (idem 2008, 2009 et 2010).

Au 31 janvier 2012 nous avons lancé **246 opérations d'entretien et de vidanges. 90% des bons de dépotage ont été reçus.**

Depuis le début de l'opération, **880 opérations** ont été réalisées (soit environ 22% du parc).

Contrôles 2011

Après la commission de début 2011 une liste de zones à contrôler a été arrêtée par délibération.

Remarque : sur les 634 contrôles planifiés, il s'est avéré que bon nombre de bâtiments recensés ne sont pas des habitations. La valeur la plus juste est estimée à 553. Le nombre total d'usagers du service est de 4774, mais en tenant compte de bâtiments inhabitables, et de l'avancée du collecteur d'assainissement collectif, à terme le nombre d'installations estimé est de 3500.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des diagnostics réalisés (contrôles hors campagnes y compris) :

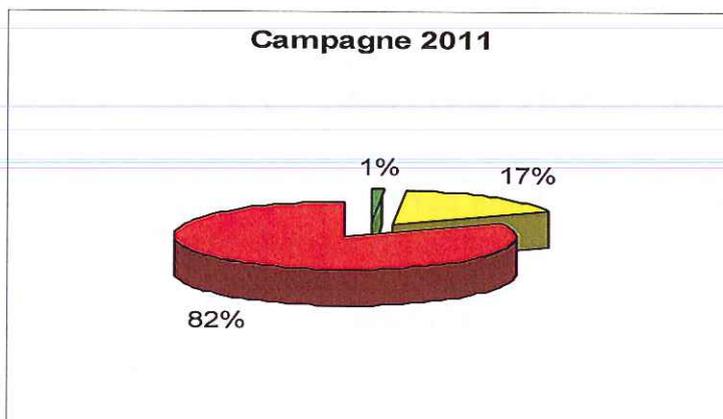
Communes	Contrôles d'ANC existant en Régie	Contrôles d'ANC existant totaux (au 01/06/12)	Installations d'ANC estimées (compteurs AEP)
AVIERNOZ	39	223	301
CHARVONNEX	41	132	327
EVIRES	102	411	608
GROISY	106	521	969
LES OLLIERES	34	194	238
NAVES PARMELAN	50	256	347
ST MARTIN BELLEVUE	109	494	638
THORENS GLIERES	122	531	795
VILLAZ	43	308	551
TOTAL	646	3070	4774

Indicateur de performance : Taux de conformité des dispositifs (P 301.3)

Définition : il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées.

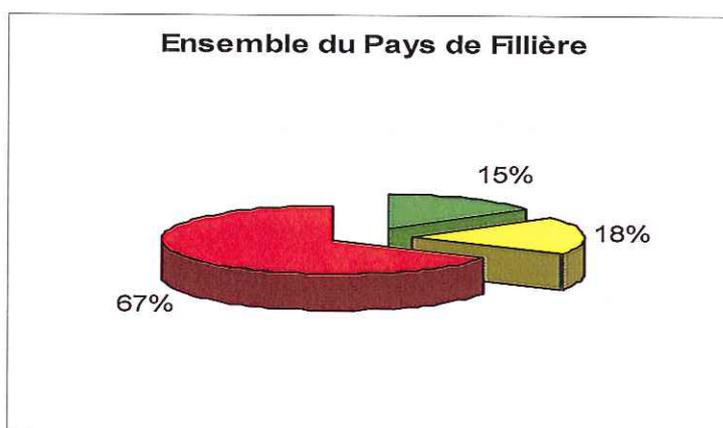
Pour l'année 2011, le taux de conformité des dispositifs contrôlés est de 1 %.

Le total des installations ne présentant pas de risques environnementaux est de 18 %.

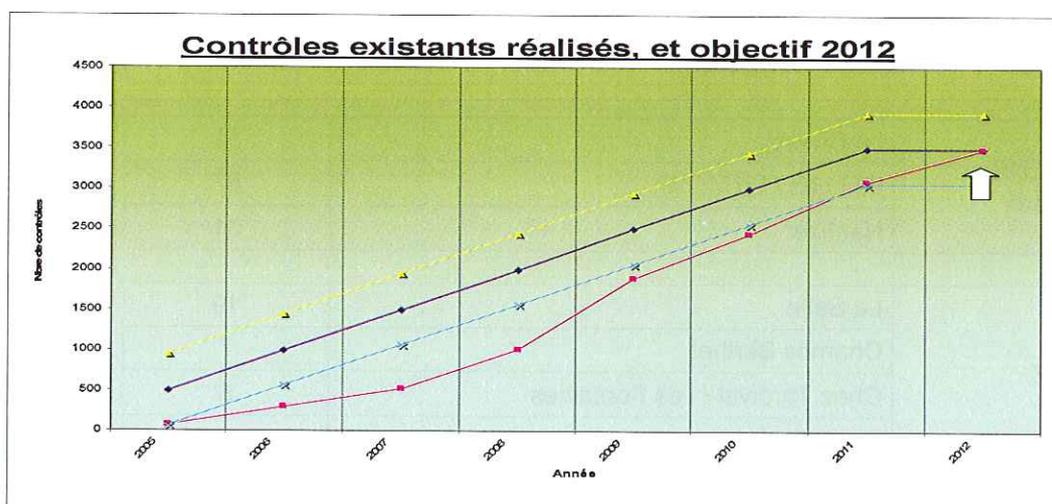


Pour l'ensemble des contrôles réalisés sur le Pays de Fillière, le taux de conformité des dispositifs est de 14.5 %.

Le total des installations ne présentant pas de risques environnementaux est de 33 %.



Au 1^{er} juin 2012, 3070 dispositifs d'assainissement non collectif ont été contrôlés, soit environ 88% du parc.



Remarque : le nombre d'installations estimé semble être très loin de la réalité. En effet, après traitement des données, il semblerait que le nombre d'installation réelle soit d'environ 3500 (beaucoup de bâtiments recensés ne sont pas habités / habitables). Repère sur le graphique ci-dessus.

En se basant sur le recensement des habitations, et le zonage (hors EVIRES) et non sur les compteurs AEP, il nous resterait environ 550 contrôles.

Remarque : depuis 2005 nous nous basons sur le nombres de contrôles « compteurs », mais la pratique nous démontre qu'en réalité, il y a bien moins d'installation que de compteurs.

Contrôles Existants par communes et par zones 2011 (Hors Diagnostic particuliers)			
COMMUNE	LIEU DIT / ZONE	NBRE D'HAB.	Ctles réalisés
AVIERNOZ	Habitat diffus	40	35
CHARVONNEX	Les Romands	31	35
	Isolées	8	
EVIRES	Bois Noir	30	88
	Le Parisien / La Chavanne	11	
	Chez Robe / Mont Béné	42	
	Chez Dupont, Les Morts, Les Mouillettes	31	
GROISY	La Nérulaz	20	92
	Ménibel	40	
	Saint Hilaire	40	
LES OLLIERES	Habitat diffus	36	33
NAVES PARMELAN	La Contamine / La Navais	45	40
St MARTIN BELLEVUE	Gorgy	51	92
	Les Diacquenods	53	
THORENS GLIERES	Le Chêne	31	106
	La Luaz / Le Moulin	57	
	Nantizel	31	
VILLAZ	La Salle	19	32
	Champs Berthet	7	
	Chez Tardivel / Les Fontaines	6	
	Le Loutre	5	
	TOTAL :	634	
	Réalisés :		553

L'animation de réunions publiques

Les campagnes de contrôles 2011 se sont, dans la majeure partie des cas, très bien passées. L'organisation de réunions publiques, avant les contrôles, auprès des usagers s'est révélée être très efficace.

Les usagers se sont bien mobilisés tout au long de l'année, et sur les différentes communes. L'information et la communication sur les lieux et dates de réunions ont été efficaces.

L'animation de ces réunions s'est faite conjointement par les représentants de la CCPF, et de la commune représentée.

Problèmes rencontrés en 2011:

- Bien qu'il y est une nette amélioration, l'envoi des arrêtés de permis de construire par les mairies n'est toujours pas systématique,
- Les entrepreneurs n'étant pas tous au fait de contacter le service avant les travaux, certains chantiers n'ont pas été contrôlés. Les mairies ne nous ayant pas envoyé l'arrêté de permis, les propriétaires n'ont pas reçu de courrier de rappel,
- Problème de facturation, toujours lié à l'envoi des arrêtés de permis de construire,
- Beaucoup de problèmes sur la confirmation des coordonnées des propriétaires / bâtiments inhabités (**environ 13 % d'erreur** = coût postal + déplacements inutiles) – en 2011, **634 bâtiments identifiés = 553 contrôles réalisés**,
- Suite à l'envoi d'avis de passage, quelques personnes refusent le contrôle de leur installation d'assainissement (amélioration par rapport aux années précédentes),
- **Le SPANC n'est pas décisionnaire sur les demandes d'urbanisme** : même si les contraintes techniques rendent certains dossiers irréalisables. C'est au nom de la salubrité publique que les dossiers n'aboutissent pas, car il est parfois impossible de mettre en place un système fonctionnel conforme aux normes en vigueur.
- Problèmes rencontrés chez certains usagers contrôlés en « neuf » mais qui ont fait des modifications. **Le dispositif en place se retrouve donc Non Conforme** – Le SPANC demande d'être consulté (mais sans avis officiel) sur les DP Garages / Piscines / Véranda :
- **Effet boule de neige** : suite aux nombreux contrôles réalisés, beaucoup de gens sont demandeurs d'information. Cela s'insère dans nos tâches quotidiennes en plus des missions de contrôle.

Objectifs 2012 :

- Continuer le regroupement des vidanges,
- Affiche d'information en mairie / APF / Bulletins Municipaux,
- La réalisation de 50 contrôles d'installations neuves,
- La réalisation en interne d'environ 700 contrôles d'installations existantes,
- Lancer la seconde phase de la campagne de réhabilitations (selon les critères établis par l'Agence de l'Eau RMC et le CG74).

Mise à jour des documents de Service

Support Technique :

Le support technique destiné aux usagers et professionnels a été mis à jour en fonction des prescriptions techniques des nouveaux textes réglementaires.

Règlement de Service :

Avec l'entrée en vigueur des nouveaux arrêtés du 7 septembre 2009 relatifs aux prescriptions techniques, aux procédures de contrôles, aux agréments des dispositifs type « mini stations », et aux agréments destinés aux vidangeurs, le Règlement de Service a été modifié.

Guide d'entretien :

Pour 2012, chaque usager contrôlé recevra un guide d'entretien.

Campagne de réhabilitation 2011-2013

Chronologie de la campagne

- * Le SPANC a listé tous les usagers contrôlés en 2007, ayant des dispositifs non-conformes et à réhabiliter, et arrivant à échéance en 2011,
- * Envoi en juin et juillet 2010 des listes en mairie,
- * Une fois les listes validées, envoi aux propriétaires d'une lettre d'information et d'un coupon réponse à nous retourner :
 - * 153 courriers envoyés ---- 92 réponses (60% de réponses)
- * Planification de la réunion d'information : Mercredi 26 janvier 2011 :
 - * A l'issue de cette réunion, les propriétaires désireux d'adhérer au programme d'études préalables s'engagent via une convention « étude » avec le SPANC (étude aux frais du propriétaire si il ne fait pas les travaux). Au 1^{er} avril 2011, 66 personnes sont volontaires.
- * Les études ont été réalisées chez chacun des propriétaires par le bureau DAEC, suite à l'attribution du marché public (coût unitaire 502.32 € TTC).
- * Les personnes désirant poursuivre la campagne vont être sollicitées pour la signature de la convention « travaux » prochainement (juin / juillet 2012)
- * Les premiers chantiers devraient commencer à la rentrée 2012.

Monsieur le Vice Président
Claude CLERC



Monsieur le Président
Christian ROPHILLE



Faites vidanger vos fosses !



La Communauté de Communes du Pays de Fillière,
vous propose de profiter de campagnes groupées de vidanges de fosses septiques et de
fosses toutes eaux, à un tarif avantageux !

[Renseignements et inscriptions : 04 50 22 43 80](tel:0450224380)

RAPPEL : suite aux prérogatives de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006, et de l'arrêté du 7 septembre 2009, une vidange est obligatoire dès que le volume de boue occupe 50% du volume utile.



**Communauté de Communes du Pays de Fillière
300 rue des Fleuries
74 570 THORENS GLIERES**

**Service Assainissement Non Collectif
Secrétariat : 04 50 22 43 80
Fax : 04 50 22 82 09**